

Département de la Somme
Arrondissement d'Abbeville
Commune de SAINT-RIQUIER

ARRÊTÉ :
INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT FOIRE ET
BROCANTE DU 8 MAI 2025

2025_040_AR

Le Maire de la commune de SAINT RIQUIER,

Vu l'article 88 de la loi du 5 avril 1884,

Vu la demande présentée par Madame Sophie DUHEN, Présidente du Comité des Fêtes, et Monsieur Hubert LEVE, Président du Football Club Centulois,

Arrête

La rue de Friaucourt, la rue Michel, la rue du Noch, la rue de l'école des garçons, la Résidence Becquestoile, la rue Notre Dame (y compris les parkings) la rue des fossés de l'Abbaye et Parkings, la rue du Sac seront interdites à la circulation et au stationnement le **Mercredi 07 Mai 2025 de 20h00 au Mercredi 08 Mai 2025 à 20h00** à l'occasion d'une brocante et d'une foire commerciale organisées par le Comité des Fêtes et le FCC.

Fait à Saint-Riquier, le 30 avril 2025

Le Maire,

Yves MONIN

